

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale
Ali Bahar

À propos de moi : Je suis ingénieur en informatique et j'ai 25 ans d'expérience dans le domaine de l'Internet. Mon vote a toujours été écarté en dépit du fait que j'ai habité dans plusieurs circonscriptions. Dans ma jeunesse, la question de la carte d'avis d'enregistrement a toujours posé problème et si l'on tient compte de la précarité des secteurs de la location et du travail, cela demeure bien souvent problématique! J'ai regardé toutes vos réunions sur CPAC, quoique pas aussi attentivement que j'aurais dû! Je n'ai également pas eu le temps d'étudier avec suffisamment de rigueur les différentes alternatives à la RP, ainsi que les autres mémoires! Sans hésitation, je suis en faveur de la RP, bien que je préfère laisser au Comité le soin de choisir une solution de rechange.

Par souci de brièveté, je me contenterai de vous dire ce qui, à ma connaissance, n'a pas encore été dit.

1) Efficacité et légitimité

À proprement parler, la RP n'affecte que l'*algorithme de mappage* : combien de millions de votes « cartographiés » selon le nombre de sièges? Même si vous n'avez pas été contacté par un nombre *incalculable* de mathématiciens et d'informaticiens, vous en avez suffisamment entendu pour savoir qu'en 2016, il est inexcusable d'utiliser encore un algorithme minable comme le SMUT, qui écarte la majorité des votes! Oui, il faudra faire des compromis*, quelle que soit la méthode de RP que vous choisirez, mais au moins, tous les votes seront enfin pris en considération.

*Il y a le problème de l'inversion : un petit groupe qui en fait chanter des plus gros, comme en Israël. Mais parfois, il y a de meilleures solutions et des compromis peuvent être faits; et, comme l'un de vos témoins l'a fait remarquer, de nombreux partis pourraient en réduire la probabilité.

2) Mobilisation

Je crois que le fait d'abaisser l'âge légal pour voter constituerait un compromis bénéfique en vue d'accroître la participation des jeunes.

Pas de vote obligatoire. La contrainte ne doit pas être la solution. Il faut prendre des mesures incitatives pour rendre le système *maniable* et souple!

Je crois que ce ne sont pas les jeunes qui ne comprennent pas l'incidence de la politique sur leur vie; je crois plutôt qu'ils se sentent incapables de faire changer les choses. Si le poids des intérêts des autres fait paraître le gouvernement comme un monolithe immuable (comme c'est le cas du SMUT), les jeunes ne participeront pas. Vous ne pouvez pas continuer de promouvoir « l'importance de voter » quand rien ne change! Ils doivent être en mesure de susciter le changement avant de pouvoir voter ou de manifester un intérêt envers la société.

Ce n'est pas irrationnel de se désintéresser d'un système qui ne donne aucun résultat.

Vous pouvez être en désaccord avec les enjeux qu'ils choisissent de défendre et leurs votes sur le sujet, mais vous ne pouvez pas leur demander ensuite de donner leur avis. Et l'adoption d'un système qui accorde peu d'importance aux jeunes et peu enclin à prendre des risques — une « gératocratie » — ne serait pas plus équitable ou avisée au rythme où le changement se produit de nos jours.

3) Accessibilité et inclusivité

Voir le principe 4 ci-dessous pour les cas recommandés de vote en ligne.

Pour les cartes d'avis d'enregistrement, gardez à l'esprit que les jeunes déménagent pour des motifs autres qu'aller à l'université! Comme ils ne touchent pas des revenus importants, ils sont plus enclins à louer et à partager un appartement. C'est la même chose pour les gens qui habitent en ville.

4) Intégrité

L'option du vote en ligne ne devrait être envisagée que dans des circonstances exceptionnelles – p. ex., les membres des Premières Nations, les Canadiens à l'étranger et les personnes confinées à la maison. La principale raison? La sécurité.

C'est très difficile de vous expliquer pourquoi! Outre mon intuition d'ingénieur, ce serait très difficile d'expliquer à un public de profanes pourquoi et comment les réseaux informatiques sont intrinsèquement non sécuritaires. Aux dernières nouvelles, l'Internet militaire (domaines .mil plutôt que .com et autres) n'était toujours pas physiquement rattaché à l'Internet classique, c.-à-d. qu'il n'y a pas de filage de cuivre ou de fibre qui relie les deux! Aucune autre solution ne saurait convenir. Compte tenu des ressources, tout peut être piraté. De plus, il est beaucoup moins coûteux de modifier (ou de retoucher) un régime électronique que de lever une armée!

Pour ce qui est des cas de piratage dont vous avez entendu parler (p. ex., Yahoo), ce n'est là que la pointe de l'iceberg. La plupart des cas ne sont pas divulgués.

Le pire problème, ce n'est pas la perte de votes, mais le fait de ne même pas savoir que quelque chose a mal tourné. Le papier, c'est sécuritaire et ça laisse des traces!

Soit dit en passant, je crois que la carte de citoyen universelle en Estonie constituera une violation du droit à la vie privée des Canadiens. Cette situation me glace le sang!

5) Représentation locale

Ni moi ni aucun de mes amis n'avons jamais été voir notre député local pour lui faire part d'un quelconque problème! Je suis convaincu que le désengagement des électeurs attribuable au SMUT s'est traduit par un changement générationnel à cet égard.

- Remarque supplémentaire sur la notion de référendum

Les algorithmes de mappage sont trop abstraits – même pour un étudiant du secondaire en cours de mathématiques – et nécessitent trop de temps pour un ingénieur en informatique dont l'horaire est chargé et qui n'a pas la volonté de se pencher sur les implications relatives aux facteurs humains! Les promoteurs du statu quo déformeront simplement les faits pour nous faire peur, comme ils l'ont fait avec le Niqab!
